



Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 23-10

Installation de stations BoxUp et de tables de ping-pong au Centre Sportif et au Collège de la Gare.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis no 23-10 s'est réunie le 20 novembre 2023 à 20h20 en salle de Municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Mesdames Béatrice Béguin, Nicole Frossard et Noémie Augsburguer, Messieurs Emilien Gueissaz, Mathieu Büchli et Moussa Cissé - remplaçant Madame Tsetsegdelger Heintz, excusée-, et de la rapportrice soussignée.

La Municipalité était représentée par Madame la Municipale Rachel Gueissaz et Monsieur Jean-François Gander.

Nous les remercions pour les explications fournies. La qualité du préavis, très précis, complet et bien documenté, a été relevée.

Une présentation plus détaillée du projet nous a été faite. La Société BoxUp a été créée suite à un travail réalisé à l'HEIGVD d'Yverdon. Les BoxUp qu'elle propose offrent une utilisation totalement gratuite. Il est cependant nécessaire d'avoir un smartphone et l'accès aux données mobiles pour l'utiliser. L'inscription sur l'application nécessite un document d'identité, mais les données ne sont pas partagées. Les statistiques très détaillées de l'emploi qui est fait (sexe, âge, quel matériel est utilisé et combien de temps, etc...) sont envoyées à la Commune, mais aucune donnée personnelle ne l'est. Ces statistiques permettent aussi d'analyser ce qui est le plus utilisé, et de revoir dès lors l'offre proposée, voire l'endroit de l'implantation de la station : il est tout à fait possible de changer de matériel en cours d'année. Il n'est pas demandé de caution ; détérioration ou vol peuvent être attribués à leur auteur grâce à l'identité fournie lors de l'inscription. Les emplacements ont été réfléchis, il s'agirait pour le parc de la gare du mur du collège pour la station, et de la zone herbeuse jouxtant les jeux pour les tables de ping-pong. A noter que les tables n'ont rien à voir avec la société BoxUp et sont achetées ailleurs. Au Centre Sportif la station serait placée contre le mur en haut des gradins. Les questions posées nous ont appris que la Commune a choisi l'achat de ces stations, plutôt que leur location. Durant 4 ans il n'y aura aucun frais, puis le contrat prévoit de payer 2 francs/utilisateur ; seules

les statistiques donneront une idée du coût à mettre au budget dès 2028. Les contacts avec quelques villes qui s'en sont équipées, et elles sont nombreuses, ont démontré la nécessité de communiquer lors de leurs implantations, ce qui a donc été prévu au budget. Il a été demandé si la taille de ces stations, notamment celle du Centre Sportif, n'était pas sous-évaluée ? En fait, ces 2 stations ne sont que les prémices d'un souhait d'essaimer à Sainte-Croix et à l'Auberson des lieux favorisant les rencontres et les échanges, par peut-être d'autres stations mais aussi par des marquages de jeux au sol, à la rue des Métiers par exemple.

Car ce projet n'a pas qu'un but sportif – qui répond au label « Commune en santé »-, mais il vise à offrir tant à la population locale qu'aux touristes de passage l'occasion de se divertir, de passer du temps ensemble. Le manque d'accès public à des sports et loisirs avait d'ailleurs été mis en avant lors d'un micro-trottoir réalisé auprès des jeunes par la TSP. La Commission a relevé combien il était agréable de se voir proposer des projets aussi favorables à la vie en communauté. Il a été difficile de trouver un quelconque point négatif, hormis le prix du matériel lui-même (mais 100% suisse, hormis l'électronique), et la nécessité de recourir aux données mobiles. La Commune a assuré qu'elle verrait avec l'Evam afin que ses usagers, qui ne disposent pas de papiers d'identité, puissent aussi avoir accès aux stations. Dès lors, c'est à l'unanimité que la Commission vous propose d'adopter ce préavis.

## CONCLUSION

La Commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité, à savoir :

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,**

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'installation de deux stations BoxUp et deux tables de ping-pong, répartis sur les sites du Centre Sportif et du Collège de la Gare ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de CHF **50'300.00**. Le compte 9141.23.10 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours ;
- **d'amortir** cet investissement, par le compte 170.3311 sur une période maximale de 5 ans, la première fois au budget 2025.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de 11'060.- la première année en tenant compte des intérêts (2%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente CHF 10'670.- avec une annuité constante.

La rapportrice  
Isabelle Dessonnaz